



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

enseignants

Question écrite n° 8949

Texte de la question

M. Guy Drut demande à M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie quelles mesures il compte prendre afin de faire bénéficier les enseignants d'éducation physique et sportive du droit à déduction pour effectif lourd.

Texte de la réponse

Le décret n° 50-583 du 25 mai 1950 modifié relatif aux maxima de service hebdomadaire de certains personnels enseignant l'éducation physique et sportive prévoit l'abaissement d'une heure du service hebdomadaire pour les professeurs qui donnent au moins dix heures d'enseignement dans des classes de plus de trente-cinq élèves.

Données clés

Auteur : [M. Guy Drut](#)

Circonscription : Seine-et-Marne (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8949

Rubrique : Éducation physique et sportive

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 janvier 1998, page 245

Réponse publiée le : 6 avril 1998, page 1952